

Réunion du 23 juin 2022 au 24 juin 2022

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 21 juin 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT

- l'adoption de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif à l'inscription des compétences emploi, culture et sport de la Région comme priorité régionale;
- l'adoption de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif à la prise en compte des handicaps dans les projets, et non la « lutte contre les handicaps »;
- l'adoption de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif à l'ajout du soutien aux Quartiers Politiques de la Ville;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif à l'association des conseils de développement et de la société civile organisée à l'élaboration des futurs contrats de territoire;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif au renforcement du dialogue stratégique autour de la déclinaison des objectifs de dimension régionale;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif à l'organisation d'une politique régionale de contractualisation souple et efficace;
- le rejet de l'amendement non budgétaire au rapport 265 du groupe L'Ecologie Ensemble pour la mise en place des conditionnalités dans le pacte régional stratégique.

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la mise en place d'un Pacte régional stratégique d'une durée longue, basé sur un diagnostic des enjeux de chaque territoire.

APPROUVE

le soutien aux investissements publics des intercommunalités à travers un contrat conclu sur la durée du mandat municipal et dont les modalités seront présentées lors d'une prochaine assemblée.

APPROUVE

le soutien aux investissements publics des Communes et centralités et quartiers Politique de la ville à travers des dispositifs dont les modalités seront présentées lors du vote du Budget primitif 2023.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Eléonore REVEL

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs